

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Organismes communautaires, vaccination et passeport sanitaire :

Éviter l'exclusion sociale à tout prix !

Le 21 septembre 2021, Maria. La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), qui représente 3 000 organismes d'action communautaire autonome œuvrant en santé et services sociaux, tient à exprimer sa grande inquiétude concernant les nouvelles règles annoncées dans un [communiqué](#) émis le 7 septembre par M. Christian Dubé, ministre de la Santé, soient : les exigences de passeport vaccinal pour l'accès à des activités et services qu'offrent les organismes et l'obligation vaccinale pour des employés du milieu communautaire. Bien que nous soyons toujours dans l'inconnu au sujet des organismes et employés, bénévoles ou populations visées par ces mesures, un manque d'information que nous déplorons vivement, les conseils d'administration des 3 000 organismes anticipent de graves problèmes de réorganisation et ils craignent qu'encore une fois, ce soit les personnes les plus vulnérables qui souffrent de ces mesures.

Tout d'abord, mentionnons que le passeport vaccinal aura des impacts importants sur les personnes vulnérables en réduisant l'accès aux services et ressources. Par exemple, pour les groupes qui font de l'intervention auprès des jeunes à l'aide d'activités sportives, les exigences liées au passeport deviennent des entraves majeures au maintien des liens avec les jeunes, déjà isolés en raison de la crise. Par exemple, selon l'INSPQ, dans l'arrondissement de St-Laurent à Montréal, c'est plus de 52,5% des jeunes de 12 à 17 ans qui ne sont pas adéquatement vaccinés. *« Nous pouvons présumer que ce taux doit être encore plus élevé chez des populations à risque que d'autres types d'organismes rejoignent dans les secteurs de la toxicomanie, de l'itinérance, de la santé mentale, pour n'en nommer que quelques-uns. Si ces organismes doivent couper les liens avec les populations non-vaccinées, cela n'aidera en rien les objectifs de vaccination et surtout cela risque d'entraîner d'autres problèmes de santé publique, problèmes déjà aggravés depuis mars 2020 »*, souligne Benoît Larocque, co-porte-parole de la CTROC.

En effet, la crise a fragilisé le tissu social, laissant ceux qui étaient déjà en difficulté dans des situations encore plus précaires. On le constate par exemple dans le dossier des violences conjugales ou de la DPJ. « *Bien sûr, il faut reconnaître les recommandations de la santé publique, mais l'approche actuelle nous fait craindre le pire en termes de pertes de liens sociaux et d'entraide* », s'inquiète Claudelle Cyr, co-porte-parole de la CTROC.

De tout temps, les organismes communautaires ont contribué à lutter contre l'exclusion des populations moins favorisées, que ce soit économiquement ou en raison de problèmes de santé physique ou mentale, ou de situations de crise diverses, en agissant surtout en prévention, en tissant des liens d'entraide dans les communautés, en accompagnant les personnes dans leur milieu de vie et en défendant leurs droits. Par conséquent, nous considérons que toutes leurs activités sont essentielles, et que le passeport vaccinal ne devrait pas s'appliquer au milieu communautaire. Les participant.es, bénévoles et militant.es devraient continuer à avoir accès aux activités et services peu importe leur statut vaccinal et les organismes devraient pouvoir continuer à accueillir, de façon sécuritaire, toutes les personnes qui ont besoin de soutien.

Ajoutons que ces problèmes d'accessibilité aux activités risquent de s'aggraver si des organismes doivent suspendre des employé.es en raison de l'obligation vaccinale. « *En ce moment, la pénurie de main d'œuvre entraîne déjà la fermeture d'activités et services essentiels, même dans des centres d'hébergement en itinérance ! L'ajout d'une obligation vaccinale entraîne de grands risques. Il nous paraît primordial que les coûts sociaux de la crise soient aussi pris en considération par le gouvernement* » rappelle Benoît Larocque. Nous encourageons donc le ministre de la Santé à présenter les bases scientifiques qui le guident, afin de renforcer l'adhésion de la population aux mesures préventives nécessaires. Ce n'est pas en pénalisant les personnes aux prises avec des situations difficiles que nous traverserons la crise actuelle mais plutôt en faisant preuve de solidarité.

-30-

Renseignements : info@ctroc.org

Benoît Larocque, co-porte-parole : **450-630-4580**

Coordonnateur, Regroupement des organismes communautaires des Laurentides

Claudelle Cyr, co-porte-parole : **514-647-5470**

Directrice, Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie

À propos : La CTROC réunit 14 Regroupements régionaux d'organismes communautaires et représente 3 000 organismes au Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes.